



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 33493

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite faire part à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à de sa préoccupation concernant les faits d'escroquerie à la carte bancaire sur Internet. En effet, les fichiers de numéros de cartes de crédit dans la base de données de certaines entreprises peuvent être piratés dans la mesure où non seulement la transmission du numéro de carte bancaire peut être interceptée par une tierce personne, mais encore la majorité des sites commerciaux ne sont pas sécurisés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il envisage d'adopter afin que l'accès aux informations qui naviguent sur Internet soit strictement protégé.

Texte de la réponse

La libéralisation de l'utilisation de la cryptologie est un élément important dans la mise à disposition d'outils permettant de protéger efficacement ces informations. Cette libéralisation a été entamée en février 1998, par les textes d'application de la loi de réglementation des télécommunications de 1996, une nouvelle étape a été franchie en mars 1999 (relèvement du seuil des outils dispensés de toute formalité de 40 bits à 128 bits), et elle sera totale à la suite des modifications législatives qui seront proposées au titre de l'adaptation de notre cadre législatif à la société de l'information. Par ailleurs, au travers de ses programmes d'aide à la recherche et au développement, notamment le programme société de l'information, le secrétariat d'Etat à l'industrie soutient activement le développement d'une offre de produits de sécurité des technologies de l'information (par exemple, le développement de lecteurs de cartes à puces sécurisés à bas coût permettant l'utilisation des cartes à puce bancaire pour effectuer des paiements sur Internet en toute sécurité).

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33493

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4641

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6982